Cfdt:

BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS

ESTELLE MOLIA
06 98 57 35 13

ALEXANDRE BOUAT
06 98 54 83 53

LUDOVIC BOUILLE
06 98 57 21 53

PATRICIA SUPARAMY
06 65 88 39 95

BLANDINE BRIENNE
06 64 01 37 33

JEAN CHARLES ESTEBAN

AMANDINE CHABERNAUD

GUILLAUME JOSIERES

EMILIE BELTRAN

FABIEN RAYNALD

L'INFORMATION DE VOS REPRÉSENTANTS

Les Infos de votre Région

Nouvelle Aquitaine

30/06/2023

VARIABLE D'AJUSTEMENTS RH : LA CRÉATION DE HUB

Lors de notre dernière séance du CSEE du 29/06/2023, la direction nous a présenté la création de 2 hubs :

- **Bidart / Biarritz**
- **Angoulême / Soyaux**

Mise à part le constat de faire - 1 ETP pour chacun des hubs, aucune autre raison ne justifie leur mise en place.

Dans ces conditions, pour vos élus Cfdt, la création de hubs devient pour la Direction une réponse privilégiée à son objectif de diminution régional d'ETP.

<u>Mais la Direction se rend-elle compte qu'en agissant ainsi :</u>

- **elle favorise les Risques Psycho Sociaux chez les salariés ?**
- **elle dégrade les conditions de travail des salariés concernés ? (gestion des congés, ouverture de l'agence,...)**
- **elle augmente les mécontentements clients ? Fermeture de plages horaires d'accès à l'agence, RDV mal positionnés dans les agendas et de fait annulés, moins de bras moins de services, avis Google, etc ...**

Mécontentements clients qui engendrent inévitablement des clôtures de comptes. La hiérarchie locale tente souvent de responsabiliser les équipes et leur demande des plans d'actions pour « sauver le parc de compte », allant jusqu'à responsabiliser les salariés de la fermeture des agences, si le commerce n'est pas au RDV... Dans ces cas, pourquoi la direction préfère-t-elle victimiser les équipes plutôt qu'assumer ses choix stratégiques ?

Nous, élus Cfdt, serons vigilants à ce que les salariés ne soient pas tenus pour responsable des difficultés que connaitront ces hubs !

SERVICE UNICC

Créé il y a un peu plus d'un an, la réussite de l'agence UNICC en Nouvelle Aquitaine est au rendez-vous avec une solide dynamique tant sur la conquête et les transferts de comptes, que sur les autres items (prêts immobiliers...)

Cette réussite est le résultat de la forte implication de l'équipe, qui a su se faire connaître auprès de tous les salariés, notamment ceux des filiales, représentant un enjeu majeur pour BCEF.

AVIS CFDT

Pour marquer ce succès, vos élus Cfdt ont demandé <u>qu'un FEEDBACK de la Direction soit posté à chaque membre de l'équipe</u>.

Demandé par vos élus Cfdt depuis plusieurs mois pour pérenniser cette réussite et surtout alléger la charge de travail, une 4ème collègue va ENFIN intégrer l'agence Unicc.

Avec la volonté de BCEF de régionaliser des emplois (1000-1500?) de Paris à Mérignac sur les 3 prochaines années, les élus Cfdt demandent d'ores et déjà à la Direction de sourcer un nouveau recrutement et peut-être de nouveaux locaux ....

POUVOIR D'ACHAT

OBTENU

ACCORD TELETRAVAIL

Grâce à la Cfdt, l'Accord Télétravail évolue dès septembre 2023.

Fin des montants forfaitaires (10€ ou 20€ par mois selon la formule de TT).

Indemnisation de 2.60€ par jour de Télétravail saisi : pour tous les salariés, sur toutes les formules ! (même la formule occasionnelle)

CHÈQUES VACANCES

Jusqu'au 31 Juillet 2023, si vous versez vos chèques vacances sur votre compte Ulys Libert-t Vacances,

VINCI Autoroutes abonde celui-ci de 20% !

ulys
Télépéage • Recharge électrique • Parking

SALAIRE

Dès Juillet 2023, arrivée sur votre bulletin de salaire, du *montant net social*

Objectif : une plus grande lisibilité car ce montant sera la référence pour le calcul de différentes prestations sociales (Aide au logement, etc...)

A partir de 2024 ce montant sera directement communiqué aux administrations

Cfdt: BANQUES ET ASSURANCES
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Gestion des avis Google

Avant de constater trop de dérives clientèles qui pourraient nuire à un salarié et à l'image de la Banque, vos élus Cfdt sont intervenus pour demander une clarification dans la gestion des avis Google et surtout une plus grande rapidité de censure si besoin.

- **depuis le 1er juin, pour tous les avis qu'ils soient détracteur ou promoteur, la réponse est apportée par BCEF.**
- **en cas de nomination d'un salarié, le DIT est courant. En cas d'avis négatif, le retrait du commentaire est demandé, mais quid du délai ....**

Pour tester la duplication des avis Medallia sur Google, un pilote est actuellement en test sur les territoires de Bordeaux centre, Terres de Garonne et Limoges

Nous sommes là pour intervenir auprès de la région si besoin !

CARTE de DÉMARCHAGE - Conseiller Affinité

Mode d'emploi cliquez ici

Vos élus Cfdt ont posé la question en séance CSEE, et la Direction nous a confirmé que les conseillers Affinités peuvent bien se déplacer chez leur client. Au préalable, il suffit de remplir une simple déclaration sur l'honneur, il s'agit de la circulaire

Annexe I à la circulaire RH-V-001-003

RETOUR SUR LE « FEEDBACK »

un feedback oral c'est bien..., un feedback écrit c'est mieux !

Un feedback est indispensable pour accompagner un progrès, une montée en compétence, il est créateur de confiance, de motivation et d'engagement.

Pour aller plus loin sur ce retour constructif entre salariés, les élus Cfdt ont demandé :

- **des feedback suite à des récompenses collectives ou individuelles**
- **l'arrêt de feedback négatifs, accablant des salariés régulièrement en surcharge de travail....**
- **des feedback pour les gestions longues de postes vacants**

BCEF Consulting missionnée chez BCEF Entreprises

OBTENU

Demandé par vos élus CSEC fin 2022 à Paris, BCEF Consulting est missionné pour faire un état des lieux chez BCEF entreprises.

Une étude a été réalisée dans tous les CAF dont celui de Bordeaux Mérignac. L'objectif est de recenser les tâches d'une journée type, les temps dédiés à la relation client...

En mai dernier, BCEF consulting a interrogé un « panel » de 16 salariés sur les métiers CRCE/ CAE/assistants commerciaux middle office /réseau appui commercial

AVIS CFDT

Le marché des Entreprises est un axe majeur du plan 2022-2025, mais pour continuer à être au rendez-vous la Banque doit se donner les moyens d'ajuster effectifs et charges de travail...

Cette étude va-t-elle régler les problématiques de la charge réelle de travail ? « du manque d'effectif » et de la difficulté au quotidien d'exercer son métier sereinement ?

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme

Nom

Prénom **adhère à la CFDT**

(Nom de naissance)

Date de naissance | | | | | | | | |

Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal | | | | | | Ville

Portable personnel | | | | | | | | | | Fixe | | | | | | | | | |

Mèl personnel @

Informations professionnelles

Nom de l'établissement ou de l'entreprise

Adresse

Code postal | | | | | | Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation ☐ Salarié de droit privé ☐ Agent de droit public ☐ Demandeur d'emploi
☐ Retraité ☐ Indépendant ☐ Autre : .....

Salarié du privé ☐ Ouvrier ☐ Employé ☐ Technicien
☐ Cadre ☐ Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique ☐ État ☐ Territoriale ☐ Hospitalière

Catégorie ☐ A ☐ B ☐ C

Statut de l'agent ☐ Titulaire ☐ Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail ☐ Complet ☐ Temps partiel : . . . %

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette imposable | | | | | | | | € |

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.
Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :
12 000 € / 12 = 1 000 € x 0,75 % = 7,5 € par mois
L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).
La cotisation syndicale ouvre droit **à un crédit d'impôt de 66 %.**

Date | | / | | / | | | | |

Signature de l'adhérent

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Référence unique de mandat (à compléter par le syndicat)	**Type de paiement** Récurrent

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER: CFDT	**ICS:** FR88ZZZ254894

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à : ..... Signature

Le : .....

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement.
Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur https://monespace.cfdt.fr. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.

CFDT.FR